

**1. INTITULÉ DU CERTIFICAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE (D)****Abschlusszeugnis der Fachschule/Fachakademie  
Staatlich geprüfter Gestalter/Staatlich geprüfte Gestalterin in der Fachrichtung  
Farbtechnik und Raumgestaltung****2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE (F)****Certificat de formation en école spécialisée/académie spécialisée  
Designer d'espace coloriste certifié /designeuse d'espace coloriste certifié  
diplôme d'État)**

La présente traduction n'a aucune valeur juridique

**3. PROFIL DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES**

- Compétences et connaissances approfondies destinées à la planification, la conception, l'ébauche et la réalisation de processus de création
- Créativité et sensibilité développées pour les formes et les couleurs, capacité à traduire cette créativité dans des réalisations concrètes
- Réalisation autonome d'un projet de création
- Résolution de problèmes ayant trait au design, notamment des couleurs, en s'appuyant sur un vaste savoir théorique et pratique
- Elaboration et mise en forme de projets de création d'objets ou d'espaces intérieurs sur la base de connaissances approfondies en matière d'esthétique des couleurs, de technologie et de gestion
- Réalisation d'espaces intérieurs et d'objets sur la base de connaissances approfondies en esthétique des couleurs et en technologie
- Evaluation et optimisation des couleurs d'espaces intérieurs ou d'autres objets de design d'espace
- Exécution autonome de commandes de design d'espace en tenant compte de la rentabilité
- Documentation et présentation des résultats de projet
- Compréhension de et réflexion sur des faits professionnels, et représentation convaincante de ces faits en mots et en images
- Utilisation autonome d'un large éventail de possibilités d'expression et de techniques de représentation et de présentation
- Connaissances et compétences en matière de documentation de projets
- Traitement autonome, en fonction du produit et du marché, de tâches de conception et de fabrication, et réalisation de ces tâches en tenant compte de la rentabilité
- Évaluation d'innovations techniques et mise en place d'une coopération interdisciplinaire durable
- Utilisation et maîtrise de logiciels et de matériel informatique adaptés à une situation donnée, en vue de la préparation et de la mise en œuvre de processus technologiques assistés par ordinateur, de recherches spécialisées ainsi qu'en vue de la facilitation de tâches de gestion d'entreprise
- Capacité à prendre des mesures d'assurance qualité et à les mettre en œuvre
- Connaissances étendues et approfondies dans les domaines de la gestion d'entreprise et du droit en vigueur
- Elaboration prévisionnelle et responsable de décisions, et prise de ces décisions
- Emploi approprié de connaissances en langues étrangères, en fonction de la situation
- Application de méthodes relatives à la gestion des conflits
- Évaluation et direction de personnes
- Compréhension approfondie des structures de groupe et capacité à exercer une influence positive dans la direction de groupes
- Comportement coopératif et communicatif en équipe et dans la relation avec les clients
- Prise en charge de responsabilités sociales et entrepreneuriales
- Capacité à agir selon l'éthique professionnelle et en tenant compte des aspects économiques et écologiques, dans une perspective de développement durable

**(\*) Explication**

Ce document a été conçu dans le but de fournir des informations supplémentaires concernant des diplômes spécifiques. Il est dépourvu en lui-même de toute valeur juridique. La présente explication se rapporte aux décisions 93/C 49/01 du conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence dans le domaine des qualifications et 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence dans le domaine des certificats de formation et de qualification, ainsi qu'à la recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du conseil du 10 juillet 2001 sur la mobilité des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, du personnel enseignant et des apprentis dans la communauté.

Vous trouverez plus d'informations sur la notion de transparence à l'adresse suivante : [www.cedefop.eu.int/transparency](http://www.cedefop.eu.int/transparency)

#### 4. SECTEURS D'ACTIVITÉS OU TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DÉTENTEUR DE CE DIPLÔME, CE TITRE OU CE CERTIFICAT

Les designers avec diplôme d'État travaillent de façon autonome et/ou en équipe, dans des secteurs d'activité créatifs et artistiques.

#### 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p><b>Dénomination et statut de l'instance délivrant le certificat</b> Etablissement de l'enseignement professionnel publi ou reconnu par l'État</p>	<p><b>Dénomination et statut de l'administration nationale/régionale compétente pour l'authentification/la reconnaissance du certificat de fin de formation</b></p> <p>Ministère de l'Education Bade-Wurtemberg Postfach 10 34 42 70029 Stuttgart E-Mail: <a href="mailto:poststelle@km.kv.bwl.de">poststelle@km.kv.bwl.de</a></p>
<p><b>Niveau du certificat (national ou international)</b> ISCED 2011: 655 DQR/CEC: 6</p>	<p><b>Echelle d'évaluation / conditions d'obtention</b></p> <p>1 = très bien 2 = bien 3 = satisfaisant 4 = suffisant 5 = médiocre 6 = insuffisant La mention « suffisant » est exigée pour l'obtention du certificat de fin de formation.</p>
<p><b>Accès au niveau de formation suivant</b> Accès général à l'université (en conformité avec la loi sur l'enseignement supérieur du Land)</p>	<p><b>Traités internationaux</b> -</p>

#### Fondements juridiques

Verordnung des Kultusministeriums über die Ausbildung und Prüfung an den zweijährigen Fachschulen für Technik und für Gestaltung (Technikerverordnung - TechnikerVO) vom 25. Juni 1999 (GBl. S. 331; K.u.U. S. 134) in der jeweils gültigen Fassung

#### 6. DEMARCHES OFFICIELLES

Examen final d'État :

- Après la fin de la formation dans le cadre du programme d'enseignement prescrit, dans une école spécialisée/académie spécialisée ou
- En tant que candidat libre, après admission par l'inspection académique du Land.

#### Informations complémentaires

**Accès :** Diplôme d'une formation en alternance correspondante reconnue, en conformité avec la loi sur la formation professionnelle/le code de l'artisanat ou avec les dispositions des Länder et une expérience professionnelle correspondante d'un an

**ou**

Diplôme d'un centre de formation d'apprentis ou un degré de formation équivalent et une expérience professionnelle correspondante de 5 ans au minimum

**Durée de la formation :** 2 ans au minimum (au moins 2400 heures d'enseignement)

**Objectif de la formation :** Les écoles spécialisées/académies spécialisées sont des établissements du secteur de la formation professionnelle et continue. Elles proposent une qualification pour la prise en charge de postes de direction et développent l'aptitude à être autonome dans un cadre professionnel. Les écoles spécialisées/académies spécialisées permettent d'obtenir un diplôme d'État de l'enseignement supérieur conforme au droit du Land, à travers diverses formes d'organisation de l'enseignement (à plein temps ou à temps partiel).

Vous trouverez **d'autres informations** aux adresses suivantes :

[www.kmk.org](http://www.kmk.org)

[www.berufenet.arbeitsagentur.de](http://www.berufenet.arbeitsagentur.de)

[www.europass-info.de](http://www.europass-info.de)